

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00126

Numéro SIREN : 498 090 901

Nom ou dénomination : 2KD FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/015132

Désignation de l'entreprise :		2KD FRANCE										1 2													
Adresse de l'entreprise :		265 RUE LEON JOULIN 31100 TOULOUSE										Durée de l'exercice précédent * 1 2													
Numéro SIRET *		4 9 8 0 9 0 9 0 1 0 0 0 3 0										Néant <input type="checkbox"/> *													
												Exercice N clos le, 3 1 0 1 9 2 1 0 2 3													
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3									
Capital souscrit non appelé (I)		AA																							
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC												
	Frais de développement *	CX											CQ												
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 399										AG	15 259										4 140	
	Fonds commercial (1)	AH	47 700										AI											47 700	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	213 767										AK											213 767	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM												
	Terrains	AN											AO												
	Constructions	AP											AQ												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 518										AS	1 114										404	
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 537										AU	37 907										20 629	
Immobilisations en cours	AV											AW													
Avances et acomptes	AX											AY													
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT												
	Autres participations	CU											CV												
	Créances rattachées à des participations	BB											BC												
	Autres titres immobilisés	BD											BE												
	Prêts	BF											BG												
	Autres immobilisations financières *	BH	5 800										BI											5 800	
TOTAL (II)		BJ	346 720										BK	54 281										292 440	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM												
	En cours de production de biens	BN											BO												
	En cours de production de services	BP											BQ												
	Produits intermédiaires et finis	BR											BS												
	Marchandises	BT	99 498										BU											99 498	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW												
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	313 928										BY											313 928	
	Autres créances (3)	BZ	23 575										CA											23 575	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC												
	DIVERS Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD											CE											
Disponibilités		CF	34 186										CG											34 186	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 506										CI											30 506	
	TOTAL (III)	CJ	501 693										CK											501 693	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																							
Écarta de conversion actif * (VI)	CN																								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	848 413										IA	54 281										794 133	
Retenues : (1) Dont droit au bail :												CP											(3) Part à plus d'un an : CR		
Charges de réserve de prévoyance :																						Stocks :			
Impôts différés :																						Créances :			

SAGE Espagne-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2KD FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		633 195	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(105 309)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	TOTAL (II)	538 886	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO	TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		70 721	
	Dettes fiscales et sociales	DY		124 624	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		59 902		
Compte régull.	EB	Produits constatés d'avance (4)			
	EC	TOTAL (IV)	255 246		
	ED	Ecart de conversion passif *			
	EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	794 133		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	IC	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		ID	Écart de réévaluation libre		
		IE	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		255 246		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		2KD FRANCE				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 412 616	FB	15 867	FC	1 428 484	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	7 457	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 420 073	FK	15 867	FL	1 435 941
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	239	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 439 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	770 684	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	32 063	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	276 893	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	34 601	
	Salaires et traitements *					FY	302 615	
	Charges sociales (10)					FZ	108 236	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	6 940
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)					GE	59		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 532 092	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(92 912)	
éprouvé en exercice	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	431	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	431	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 668	
	Différences négatives de change					GS	8 182	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	11 849	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	(11 418)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(104 330)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2KD FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	979
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	979
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(979)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 439 611
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 544 920
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(105 309)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	3 000
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	18 480	
Dont cotisations facultatives Madelin			A7	18 480	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	57 194	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
PENALITES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			979		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 794 132,55 E.

Le résultat net comptable est une perte de 105 308,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 47 700

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	47 700		47 700	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	47 700		47 700	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 346 720

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	264 049	16 817		280 866
Immobilisations corporelles	60 055			60 055
Immobilisations financières	5 800			5 800
TOTAL	329 904	16 817		346 720

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 54 281

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 426	2 833		15 259
Immobilisations corporelles	34 915	4 107		39 022
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	47 341	6 940		54 281

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	19 399	15 259	4 140	3 ans
Fonds commercial	47 700	15 259	32 441	Non amortiss.
Materiel industriel	1 518	1 114	404	3 ans
Inst.agenc.divers	37 050	16 421	20 629	de 3 à 10 ans
Materiel de transpor	2 549	2 549	0	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informat	7 852	7 852	0	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	11 086	11 086	0	3 ans
Immos en cours incorp	213 767	0	213 767	Non amortiss.
TOTAL	340 920	69 540	271 380	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 373 809**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 800		5 800
Actif circulant & charges d'avance	368 009	368 009	
TOTAL	373 809	368 009	5 800

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 18 930

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	18 930
Disponibilités	
TOTAL	18 930

3.5 - Charges constatées d'avance = 30 506

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 255 246

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Etablissements de crédit</i>				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	70 721	70 721		
Dettes fiscales & sociales	124 624	124 624		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	59 902	59 902		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	255 246	255 246		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 9 412

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	137
Dettes fiscales & sociales	9 275
Autres dettes	
TOTAL	9 412

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 435 941**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 428 484	99,48 %
Produits des activités annexes	7 457	0,52 %
TOTAL	1 435 941	100,00 %

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 18 930

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	18 930
Org sociaux pdts a recevoir(43870000)	18 930
TOTAL	18 930

8.2 - Charges constatées d'avance = 30 506

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	30 506
TOTAL	30 506

8.3 - Charges à payer = 9 412

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	137
Fournis.fact.non par(40810000)	137
Dettes fiscales et sociales :	9 275
Conges a payer(42820000)	1 919
Org.soc. ch/conges a(43820000)	638
Charges sociales a payer(43860000)	231
Etat autres ch. a pa(44860000)	6 487
TOTAL	9 412

2KD FRANCE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 265 Rue Léon Joulin
31100 TOULOUSE
498 090 901 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le VINGT-NEUF MARS,
A DIX HEURES,

La société 2K DISTRIBUTION LIMITED, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 74 Washway Road MANCHESTER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 805 985, représentée par John TOQUET en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2KD FRANCE,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur John TOQUET et Monsieur Thomas TOQUET, gérants non associés de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur John TOQUET et Monsieur Thomas TOQUET, gérants non associés ont établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 ont été adressés à l'associée unique dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à (-)105 308,97 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (-)105 308,97 euros

Prélèvement sur les réserves :
- sur le compte "autres réserves" 105 308,97 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 538 886,34 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
213 218,63 euros, soit 213,22 euros par part
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 213 218,63 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mai 2020 : Néant

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la ou les convention(s) mentionnée(s) dans ce rapport.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé aux gérants, qui s'est élevée à un montant global de 192 000 euros, répartie de la manière suivante :

- A hauteur de 96 000 € pour Monsieur John TOQUET ;
- A hauteur de 96 000 € pour Monsieur Thomas TOQUET.

L'associée unique approuve la prise en charge, par la Société, des cotisations obligatoires et facultatives assises sur leur rémunération de Gérants.

Les Gérants pourront prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de leurs frais de représentation et déplacements accomplis dans le cadre de leur mandat.

CINQUIEME RÉOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société 2K DISTRIBUTION LIMITED

Monsieur Thomas TOQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Toquet', written over a horizontal line.

Monsieur John TOQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Toquet', written over a horizontal line.

2KD FRANCE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 265 Rue Léon Joulin
31100 TOULOUSE
498 090 901 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le VINGT-NEUF MARS,
A DIX HEURES,

La société 2K DISTRIBUTION LIMITED, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 74 Washway Road MANCHESTER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 805 985, représentée par John TOQUET en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2KD FRANCE,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur John TOQUET et Monsieur Thomas TOQUET, gérants non associés de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur John TOQUET et Monsieur Thomas TOQUET, gérants non associés ont établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 ont été adressés à l'associée unique dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à (-)105 308,97 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (-)105 308,97 euros

Prélèvement sur les réserves :
- sur le compte "autres réserves" 105 308,97 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 538 886,34 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
213 218,63 euros, soit 213,22 euros par part
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 213 218,63 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mai 2020 : Néant

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la ou les convention(s) mentionnée(s) dans ce rapport.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé aux gérants, qui s'est élevée à un montant global de 192 000 euros, répartie de la manière suivante :

- A hauteur de 96 000 € pour Monsieur John TOQUET ;
- A hauteur de 96 000 € pour Monsieur Thomas TOQUET.

L'associée unique approuve la prise en charge, par la Société, des cotisations obligatoires et facultatives assises sur leur rémunération de Gérants.

Les Gérants pourront prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de leurs frais de représentation et déplacements accomplis dans le cadre de leur mandat.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

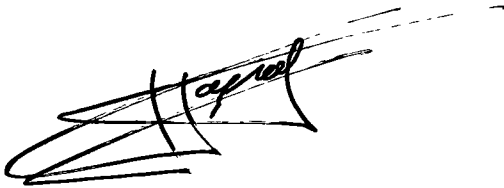
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société 2K DISTRIBUTION LIMITED

Monsieur Thomas TOQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Toquet', written over a horizontal line.

Monsieur John TOQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Toquet', written over a horizontal line.

2KD FRANCE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 265 Rue Léon Joulin
31100 TOULOUSE
498 090 901 RCS TOULOUSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MARS 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à (-)105 308,97 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (-)105 308,97 euros

Prélèvement sur les réserves :
- sur le compte "autres réserves" 105 308,97 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 538 886,34 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
213 218,63 euros, soit 213,22 euros par part
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 213 218,63 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mai 2020 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

2KD FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 265 Rue Léon Joulin
31100 TOULOUSE
498 090 901 RCS TOULOUSE

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2023

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

Nous vous indiquons que se sont poursuivies durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

1/ Bail commercial en date du 1^{er} juillet 2017 portant sur un bien d'une surface de 531 m² sis 31100 TOULOUSE, 265 Rue Léon Joulin conclu avec la SCI REVO dans laquelle les gérants non associés exercent des fonctions de Gérants.

2/ Contrats Prévoyance AGIPI :

- Pour John TOQUET : 2 379,19 €
- Pour Thomas TOQUET : 1 876,46 €

3/ Contrats AGIPI EPARGNE RETRAITE

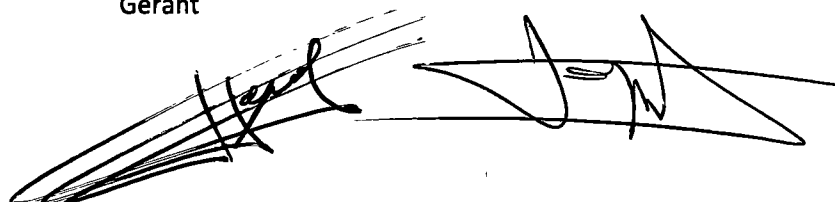
- Pour John TOQUET : 6 208,20 €
- Pour Thomas TOQUET : 6 208,20 €

4/ AXA Prévoyance :

- Pour John TOQUET : 925,68 €
- Pour Thomas TOQUET : 882,09 €

Fait à TOULOUSE

John TOQUET
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'John Toquet', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.